

Fort-de-France, le 18 janvier 2012

Communiqué de presse

Les 4 fonds européens en Martinique réalisent leurs objectifs 2012 fixés par la Commission européenne

Au sein de l'enveloppe globale des 4 fonds européens mobilisés en Martinique, toute part des crédits fixés par les régions pour une année donnée et non dépensée au cours des deux années suivantes est perdue. Dans ce cas, cette part n'est ré-allouée ni au fonds, ni à la région concernée. C'est la règle du « dégagement d'office ».

Cette règle applicable dans tous les États-membres a été instaurée lors de la programmation 2000-2006 pour remédier au problème de sous-consommation des crédits constaté lors des exercices précédents.

Depuis la mise en place de cette règle, la Martinique a toujours évité le « dégagement d'office » et ainsi rempli ses objectifs.

Au 21/12/2012, le taux de réalisation (certification des factures des bénéficiaires, montant sur lequel se base le « dégagement d'office »), pour le FEDER est de 38,3%, pour le FSE, de 45,2%, pour le FEADER, de 50,6% et pour le FEP, de 41,8%.

Autre signe de la bonne consommation des fonds européens en Martinique en 2012, le niveau de programmation des 4 fonds enregistre une augmentation marquée surtout sur le FEADER et le FSE par rapport à fin 2011 (**voir graphique page 2**).

Il convient de rappeler que les porteurs de projets bénéficiant du FEDER et du FSE ont jusqu'à fin 2015, et ceux du FEADER et du FEP jusqu'à fin 2013, pour réaliser physiquement et financièrement les projets programmés jusqu'à la fin 2013.

Contact presse

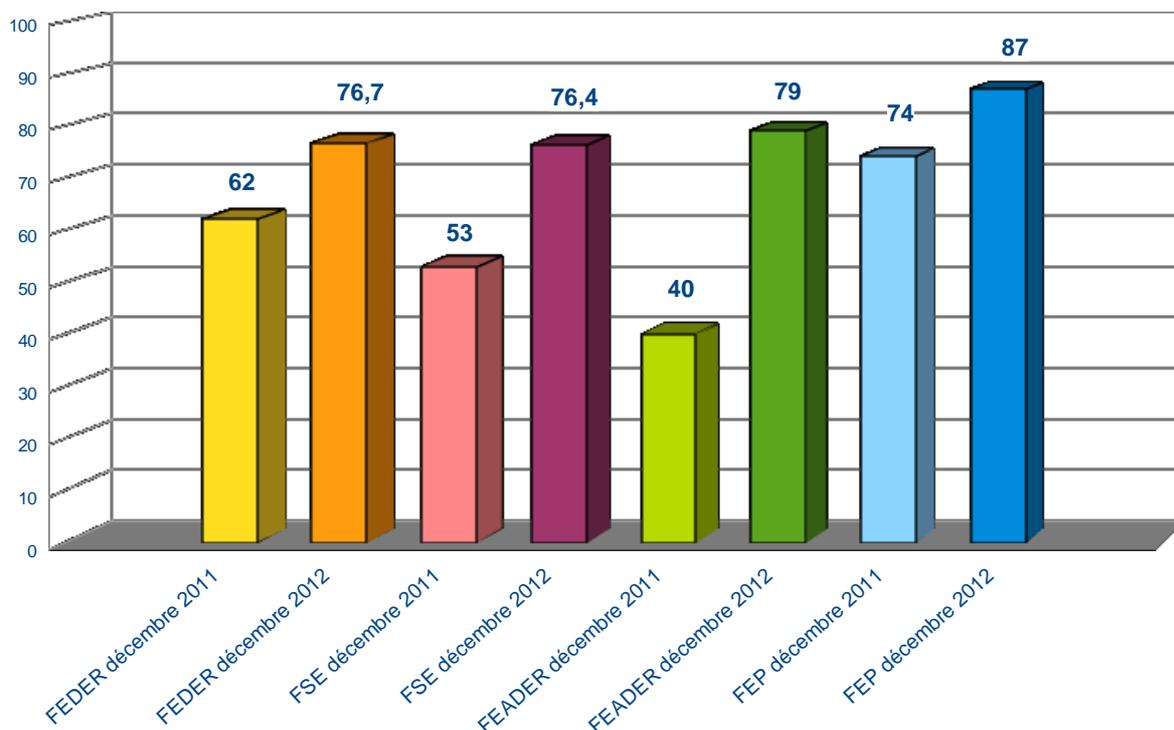
Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-23 ou 06-96-31-28-03

nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Niveaux de programmation de chaque fonds pour décembre 2011 et décembre 2012



Le premier Comité de Pilotage Stratégique des fonds européens de 2013, réuni ce 18 janvier, a par ailleurs validé 24 nouveaux dossiers pour un cofinancement UE de 7,05M€ et un coût total de 9,86M€, dont 4 dossiers FEDER pour un cofinancement UE de 1,11M€ (coût total 2,4M€), 1 dossier FSE, cofinancement UE de 3,8M€ (CT de 3,8M€), 2 dossiers FEP, cofinancement UE de 0,58M€ (CT de 0,89M€) et 17 dossiers FEADER, cofinancement de 1,55M€ (CT de 2,77M€).

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-23 ou 06-96-31-28-03

nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Point sur les 4 fonds en janvier 2013 :

FEDER : 417 M€ ; programmation : 77,14%

FSE : 97 M€ ; programmation : 80,66 %

FEADER : 104,4M€ ; programmation : 84,8 %

FEP : 6,5 M€ ; programmation : 95,7 %